

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc, etc, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :
 \$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT :
 \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le traité de paix entre la Russie et la Turquie.—Exclusion des séminaires d'enseignement et la direction sont confiés aux autorités religieuses à la répartition des bourses, votée par le Sénat français à une majorité de 130 voix contre 127.—Crise commerciale et industrielle en France.—Sommes d'argent votées par la commission du budget français, pour l'Exposition de Paris.—Achat de chevaux par le gouvernement anglais.—M. le Supérieur du Séminaire des missions étrangères, à Paris, est invité à venir assister à la translation des restes de Mgr de Laval.—Une religieuse artiste au Convent du Bon-Pasteur à Québec.—Adresse présentée à Son Excellence Lord Dufferin, à l'occasion de son prochain départ de notre pays.—Présentation d'un bill à la Chambre des Communes, pour obliger les électeurs à voter aux élections des députés à la Chambre des Communes.

Causerie Agricole : Le jardin potager (Suite) : Terreau.—Amendements.—Labours.

Sujets divers : Apiculture ; nourrir les abeilles au printemps.—Les râteaux à charval de Cossitt.—Conseils à une jeune fermière (Suite) : Soins à apporter pour l'élevage des dindons.—L'enseignement de l'agriculture des écoles de nos campagnes ; des sociétés d'agriculture.—Les vaches laitières en France ; des animaux et leur choix.—Café économique au moyen de la betterave.

Choses et autres : Soumissions pour droit de pêche au saumon.—Vignes en Californie.—Les promièdes souvenances dans le comté de l'Assomption.—Manque d'ouvrage aux Etats-Unis.

Recettes : Profondeur des puits.—Remède contre les rhumes opiniâtres.—Moyen d'enlever au pétrole sa mauvaise odeur.

Annonces : Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Cossitt et frère.

REVUE DE LA SEMAINE

La situation en Europe est toujours forte tendue. La Russie a fait connaître son traité de paix, et elle prétend que l'Europe n'a aucun droit de se mêler de ses relations avec la Turquie. L'Angleterre s'agit et se met en mesure de soutenir par les armes en cas de besoin les prétentions qu'elle pourra opposer à celles de la Russie. L'Autriche pratique une politique analogue. Le chancelier de l'empire d'Allemagne se tient prêt à profiter de toutes les éventualités de paix ou de guerre qui pourront survenir. L'Europe entière est plus qu'jamais sur-le-qui-vive, et il n'est pas impossible que cette situation si pénible se prolonge toute l'année.

Quant à la France, sa politique est d'une lamentable simplicité. Isolée en Europe, elle a assez d'embaras intérieurs sur les bras, pour être obligée de rester étrangère à tout ce qui se fera sans elle et contre elle en Europe. On comprend que M. de Bismarck ait tant appuyé la politique du parti qui condamnait pour toujours la France à ce rôle humiliant et abaissé.

La majorité à la Chambre du Sénat Français a lâché pied sur l'article 10 du budget des cultes en votant la disposition qui exclut des bourses les séminaires dirigés par des congrégations non autorisées par l'Etat. Cet article, amendé par la commission du Sénat, a été voté par 130 voix contre 127. Il est ainsi conçu : "Ne seront pas admis à la répartition des bourses les séminaires dont la direction et l'enseignement sont confiés à des associations religieuses non autorisées par la loi." Le Sénat l'a donc votée à trois voix de majorité.

Il en résulte cette inqualifiable anomalie : que l'Archevêque de Paris et quatre autres évêques des plus vénérés ne pourraient enseigner dans leurs séminaires, étant eux-mêmes membres de congrégations non autorisées ! Est-ce assez grotesque ? Voici où mène la révolution dans cette France, fille aînée de l'Eglise.

La crise économique est aussi peu rassurante dans ce pays autrefois si prospère. Les nouvelles des grands centres industriels annoncent qu'au lieu de s'apaiser, la crise des chômages s'aggrave tous les jours ; et les grèves continuent. La France est à deux doigts de sa perte ; certains députés, certains sénateurs

A nos abonnés retardataires.—Plusieurs de nos abonnés retardataires nous ont demandé de les attendre quelque temps, pour le paiement de leur abonnement ; il y a déjà plusieurs mois que nous attendons, et l'envoi se fait attendre. Ce retard nous est absolument inusable, car, nous aussi, nous avons des dettes à payer, et nous comptons pour les payer sur les promesses qui nous ont été faites par plusieurs de nos abonnés retardataires. Nous l'avons souvent répété, la somme due par chacun n'est pas considérable, et ces petits montants réunis ensemble établissent une somme qui nous permettrait de faire honneur à nos affaires, si on voulait faut soit peu se gêner pour nous les faire parvenir.—Un peu de bonne volonté, et songez que pour la forte dépense que nous faisons chaque semaine, par la publication de la Gazette des Campagnes, il nous faut plus que recevoir \$3 à \$4 par semaine.

IMPRIMERIE MARSHALL & CO. L'Assomption

teurs font des discours ; des chambres, des tribunaux de commerce font des pétitions : rien ne peut y faire sous le règne extravagant de la révolution. L'industrie souffre, le commerce est ruiné ; c'est une désolation générale ; jamais la France n'a été dans une position semblable !

Un journal français, le *Courrier de Rennes*, décrit ainsi la crise industrielle et commerciale en France : " Avant le 16 de décembre, on nous promettait abondance et richesse, l'agriculture devait y avoir sa grande part. Mais arrive le 16 de décembre ! Tout est changé ; on dirait un bébé qui a fait une chute et qui est remis sur ses jambes ; il tient son gâteau, il rit ; tous les maux finissent comme par enchantement, on n'entend plus parler de rien. L'industrie marche-t-elle ? Le commerce prospère-t-il ? Quelles mesures ont été prises ? A-t-on fait l'enquête annoncée pour remédier à l'état déplorable dans lequel se trouve la France ? Silence ! — Bébé croque ses dragées, gardez-vous de troubler sa joie ; il ne pleure pas, tout le monde est satisfait.

" Voyez tel député qui s'était tant occupé de la crise, mais il est ministre ! Tel autre qui gémissait sur les maux des pauvres ouvriers, mais il est secrétaire d'Etat ! Tel autre qui mettait sur le compte du gouvernement précédent le malaise dans lequel se trouvait le pays ; mais il est ambassadeur. Ce sénateur qui jetait feu et flamme ; mais il est préfet ou dans la finance. Tel candidat malheureux aux élections, qui promettait tant et tant ; mais il est receveur particulier ou sous-préfet. Enfin, tous les personnages marquants et remuants, sans oublier les journalistes, tiennent ou sont en voie de recevoir leur part du gâteau, et vous voudriez qu'il y ait encore une crise, qu'on en parle, qu'on s'en occupe ? Vous êtes par trop naïfs.

" Mais me direz-vous un petit mot, cependant, du cultivateur qui désire vendre ses produits et ses grains et qui ne peut trouver à les placer sur nos marchés, par une trop grande concurrence des produits étrangers ; de l'ouvrier qui ne demande qu'à travailler et qui n'a pas d'ouvrage ; de l'industriel qui ne voit qu'une ruine prochaine ; du commerçant, du fabricant, qui ne savent que faire de leurs marchandises ? — Ma foi ! ceci dépasse mon sujet... et je ne vois rien, absolument rien pour eux. Peut-être leur tour viendra-t-il à eux de le demander aux sénateurs, députés, journalistes, qui se sont étiés si forts et si haut leurs amis. A eux de se renseigner près de ces amis du peuple. Pourquoi aujourd'hui ce silence sur des questions si importantes et plus actuelles que jamais ? — Pour moi, en pensant à tous ces pauvres gens, je ne puis que me rappeler cette fable de La Fontaine : — Raton se brûlant les pattes pour tirer les marrons du feu, et le singe les croquant sans en laisser une pauvre miette à son oher ami. — Rats ruraux ! prenez votre part de la leçon ; vous y avez tous les droits possibles ! "

A l'occasion des sommes d'argent votées par la commission du budget Français, pour l'exposition de Paris, nous lisons ce qui suit dans la *Gazette des Campagnes* de Paris : " La sérénissime commission du budget, qui a rogné impitoyablement quelques milliers de francs à nos sociétés d'agriculture, montre en revanche une générosité sans limite envers tout ce qui touche à l'Exposition de Paris. Elle accorde, à cette occasion, un supplément de traitement de 500,000 francs au ministre des affaires étrangères, et de 10,000 francs à chacun des huit autres ministres. Elle alloue aux employés du gouvernement une augmentation de salaire. Nous ne récriminons pas contre ces libéralités faites aux dépens des contribuables, seulement nous demandons aux cultivateurs ce qu'ils pensent de ces laderies à l'égard de l'agriculture, comparées à ces générosités envers le monde parisien et mesieurs les employés du gouvernement

ou fonctionnaires publics.

— On sait que le gouvernement anglais a décidé de mettre sa cavalerie au grand complet. Des agents anglais parcourent les contrées de l'Ouest de la France, et font de grands achats de chevaux. D'autres agents font des achats de foin à Nantes, et sur les marchés de la Loire.

Dans notre Province, notamment à Montréal, le commerce de chevaux se fait actuellement sur une large échelle, malgré l'état des mauvais chemins qui empêchent les cultivateurs de se rendre sur les marchés. Les américains ont pris l'initiative dans ce genre de commerce en venant eux-mêmes faire l'achat de chevaux sur nos marchés. Voici un état des ventes faites la semaine dernière à Montréal : Quatre chevaux au prix de \$54.70 chacun ; treize, \$57.57 ; onze, \$84.42 ; quatorze, \$66.31 ; dix-huit, \$58.88 ; dix-neuf, \$69 ; vingt-et-un, \$74.67 ; vingt-et-un, \$76.50 ; vingt-et-un, \$85 ; vingt-quatre, \$85.15 ; dix-huit, \$86.16 ; huit, \$90.25 ; quatre, \$179.50. M. Hodgens, de London Ontario, a expédié samedi dernier, vingt-quatre chevaux à Liverpool par Portland.

— M. le Supérieur du Séminaire de Québec a écrit à M. le Supérieur du Séminaire des Missions étrangères, à Paris, pour l'inviter lui et ses confrères à venir assister à la translation des restes mortels de Mgr de Laval : il est au nombre de leurs fondateurs.

On sait que notre Séminaire a été uni à celui des Missions Etrangères, sous la domination française. Les relations entre ces deux maisons ont été renouées par le passage de M. Dallet, en 1871. Le 25 mars 1873, les aspirants du Séminaire des Missions Etrangères de Paris écrivaient aux élèves de notre Grand Séminaire pour contracter avec eux une union de prières, et le 25 avril de la même année, cette union était acceptée de grand cœur par ces derniers. — *L'Abeille*.

— Une religieuse artiste du Bon-Pasteur, dont toute la ville connaît et apprécie le talent, est maintenant à copier le tableau du Christ, qui se trouve au-dessus de l'autel St-Charles à la chapelle du Séminaire. Cette peinture est destinée au couvent du Bon-Pasteur. Dans quelques jours elle doit commencer une copie du magnifique Christ de la Basilique pour l'Eglise de St-Joseph de la Beauce. Une autre copie de l'Immaculée-Conception, de l'Université, faite par la même artiste, doit être placée dans la chapelle du couvent de Bellevue. C'est un don de M. Morgan, marchand et élitier de musique.

Le tableau de la Ste-Famille, dû au même pinceau et qui est maintenant à Saint-Joseph, Ottawa, fait l'admiration de tous ceux qui le voient. — *L'Abeille*.

— A la séance du 11 avril courant de la Chambre des Communes, l'honorable M. MacKenzie a annoncé avec regret le prochain départ de Lord Dufferin du Canada et toute la représentation, par la bouche de Sir John MacDonald, des honorables MM. Laurier et Langovin, s'est unie à l'hon. Premier et a voté l'adresse suivante :

" A Son Excellence,

" Lord Dufferin, etc., etc.,

" Nous, les membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, désirons exprimer à Votre Excellence le profond regret que nous fait éprouver son prochain départ du Canada.

" Nous sentons qu'il est de notre devoir d'exprimer à Votre Excellence que nous savons apprécier le zèle qu'Elle a toujours déployé pour servir les intérêts du pays, et de lui désoler en même temps que les visites qu'Elle a faites dans les différentes provinces et les discours éloquentes qu'Elle y a prononcés ont ou les résultats les plus satisfaisants en attirant l'attention des pays étrangers sur les ressources du Canada.

" Nous remercions Votre Excellence de l'encouragement qu'Elle a toujours accordé aux institutions littéraires et à celles des arts et métiers.

" Nous pouvons assurer Votre Excellence qu'Elle apportera, ainsi que Lady Dufferin, nos vœux les plus sincères pour son bonheur ; bien que nous n'aurons plus l'avantage, comme par le passé, de profiter de l'expérience que possède à un si haut degré Votre Excellence, nous sommes néanmoins convaincus qu'Elle portera toujours un vif intérêt aux affaires de ce pays et nous espérons que l'Empire Britannique profitera encore pendant de longues années des hautes capacités de Votre Excellence."

— Tout citoyen qualifié selon les exigences de la loi à voter à une élection doit se faire une obligation d'accomplir ce devoir de citoyen. Soit par crainte, par insonniance, ou dans la crainte de nuire à leurs affaires personnelles, un grand nombre d'électeurs s'abstiennent non-seulement d'exprimer leurs opinions politiques, mais refusent encore d'user de leur droit d'électeurs

Comme nous le lisons dans le *Conseiller du Peuple*, " quand le mal n'est pas contrebalancé par le bien, on doit s'attendre à le voir prévaloir d'une manière effrayante. De là donc, l'obligation pour tous les électeurs d'user de leur droit de voter. Ce qui peut à la rigueur être demandé, ce n'est pas de prendre une part active dans les élections, mais au moins de ne pas demeurer neutres, de ne pas laisser le champ libre à ceux que l'on a raison de croire nos ennemis. Les intérêts de la patrie sont ceux de tout le monde ; or, quand ses intérêts sont en péril, il y a pour les citoyens obligation de les protéger. Les conséquences de ces abstentions peuvent devenir funestes au pays et compromettre ses intérêts les plus graves."

Dans le but d'obvier à ce grand danger, un député à la Chambre Fédérale, M. M. McDougall, de Renfrew, vient de présenter à la Chambre des Communes un bill pour obliger les électeurs à voter aux élections d'un député à la Chambre des Communes.

Ce bill a déjà subi sa deuxième lecture et nul doute qu'il subira sa troisième lecture et qu'il deviendra en vigueur pour les prochaines élections fédérales.

Malgré les avertissements que ne cessent de nous donner, à la veille des élections, les vénérables évêques de la Province de Québec, " d'être exacts à aller, aux jours marqués, déposer avec " calme et simplicité dans l'urne du scrutin, les noms des " hommes que dans notre conscience et devant Dieu, nous an- " rons jugés les plus capables et les plus dignes de marcher à " la tête du peuple ou de nous représenter dans les assemblées " législatives....." un trop grand nombre s'abstiennent de remplir ce devoir sacré. Ainsi, malgré les avis de l'Episcopat, à l'élection des députés pour la Chambre des Communes en mars 1874, sur trente-six comtés de la Province de Québec, appelés à voter, pour lesquels il y avait 107,502 électeurs, 41,160 électeurs se sont abstenus de voter.

Comme le dit notre confrère le *Nouvelliste de Québec*, " Quo de députés qui siègent aujourd'hui sur les banquettes de la Chambre des Communes et qui ont obtenu cet honneur au moyen de quelques voix de majorité seulement, ne l'auraient peut-être jamais eu, si tous les électeurs de leurs comtés avaient usé de leurs droits d'électeurs ?

" C'est un fait indéniable que dans certaines divisions électORALES, bon nombre de députés n'ont dû leur élection qu'à des abstentions qu'aucun motif, en exceptant la maladie, ne pouvait justifier.

" Il nous semble que le droit de vote est un privilège qui porte avec lui des conséquences assez graves pour engager tout citoyen électeur à l'exercer. En s'abstenant, un électeur fait preuve d'une indifférence coupable et manque de remplir une des obligations les plus sacrées envers son pays."

Nul doute que pour mettre cette loi en opération, l'on rencontrera de nombreuses difficultés ; mais rien n'empêche d'en faire l'essai.

Voici la teneur de ce nouveau projet de loi, tel que présenté à la Chambre des Communes, par M. McDougall :

1. Chaque fois que la votation aura lieu à une élection générale des députés de la Chambre des Communes, ou à toute élection intermédiaire d'un député à cette Chambre, il sera du devoir de chaque électeur de se rendre, dans le cours de la votation, au bureau de votation auquel il a le droit de voter, et d'obtenir du sous-officier rapporteur à ce bureau le bulletin de vote nécessaire pour lui permettre de voter.

2. Le sous-officier-rapporteur à chaque bureau de votation tiendra une liste des noms de tous les électeurs qui auront obtenu des bulletins pour leur permettre d'enregistrer leur vote.

3. Là où le système d'enregistrement des électeurs est en pratique, chaque électeur qui n'aura pas reçu de bulletin de vote, sauf les exceptions ci-dessous prescrites, encourra une amende de pas plus de dix piastres et les frais, recouvrable avec dépens par procédures sommaires devant tout juge de paix par qui-conque en poursuivra le recouvrement, pour son propre usage ; mais cette amende ne sera pas encourue, néanmoins, dans les cas suivants :—

(a) Si l'électeur a été absent de la section de votation durant tout le temps qu'a duré la votation ;

(b) Si l'électeur n'a pu, pour cause de maladie, se rendre au bureau de votation ;

(c) Si l'électeur réside à une distance de plus de dix milles du bureau de votation ;

(d) Si l'électeur a des scrupules de conscience à voter.

4. Il sera du devoir du sous-officier-rapporteur de préparer sous un mois du jour auquel la votation s'est terminée, une liste des noms des électeurs qui n'auront pas reçu de bulletin de vote à son bureau de votation, indiquant :—

(1) Tous ceux qui ont le droit d'en être exemptés en vertu du présent acte, à la connaissance du sous-officier-rapporteur ;

(2) Tous ceux qui paraissent passibles de l'amende imposée.

5. Le sous-officier-rapporteur transmettra à l'officier-rapporteur la liste mentionnée dans la quatrième section, aussitôt qu'elle sera terminée.

CAUSERIE AGRICOLE

LE JARDIN POTAGER (Suite).

Terreau.—On le tire des vieilles couches ruinées, ou du fond des tas de fumier ; son principe et ses qualités le font ranger parmi les autres engrais. Le terreau est un fumier dénaturé qui par l'usage de l'ancienneté s'est tellement consumé qu'il n'y reste plus la moindre apparence des matières qu'on peut y avoir mêlées ; il paraît plutôt approcher d'une terre noire et meuble. Ce terreau est d'un grand usage dans le potager ; il n'y sert plus à la vérité, comme vrai fumier ; mais sous sa nouvelle forme, il est bien utile, il conserve encore en quelque degré sa qualité d'abonner ; mais de plus il est essentiel aux couches qu'on recouvre, et profite de même aux semences.

Il est une autre sorte de terreau formé de feuilles qui se pourrissent dans les forêts ; si la putréfaction se fait dans quelque endroit où il n'y a que les seules feuilles sans additions, ce terreau est plus léger, et sert à des usages particuliers. Le terreau fait avec des feuilles bien pourries, et répandu sur les semences nouvellement faites, en conserve la fraîcheur contre le grand hâle, empêche que les pluies ou les arrosements ne battent trop la superficie, et y forment une croûte dure, en sorte que les graines aient peine à lever. Si au contraire les feuilles ont été apportées dans quelques creux avec de la terre, le mélange qui résulte est moins que le premier terreau ; il sert dans des cas

différents, comme pour en garnir le haut des couches, et pour mettre dans les pots et les cuisses, pour ameublir certains carrés, et pour y semer différentes petites graines; car cet engrais participe à la mobilité du frano terreau; et, à l'aide de la terre, il a assez de consistance pour l'entretien de ce qu'on y sème.

Amendements.— Sous ce nom on comprend, en général, tout ce qui est propre à corriger les défauts d'un terrain, ou qui peut le rétablir, lorsqu'il est épuisé.

Quoique le fumier provenant des bestiaux fournisse les engrais les plus communs, les moins coûteux, et les plus faciles à se procurer, on ne peut disconvenir qu'il y a une infinité d'autres engrais pour remplacer les fumiers proprement dits, et qui même, en certains cas, ont plus d'utilité.

Il n'y a rien de ce qui est sorti de la terre qui ne soit capable de l'amender, quand on le lui rend. Tout ce qui retourne dans son sein, la ramène en lui procurant tout ce qu'elle avait perdu dans les végétations précédentes.

Les boues des grands chemins, les balayures des maisons, les cendres, la suie, les mauvaises herbes, les cosses des légumes, les chiffons d'étoffe et de laine, la raclure des cornes, la chair, les peaux, les eaux des bêtes, et quantité d'autres matières qui peuvent servir de même à féconder et à abonner les terres du potager, si l'on en sait faire usage à propos; car ces engrais ne lui conviennent pas tous également; par exemple, on ne doit donner au potager aucun engrais dont l'odeur fétide et désagréable peut passer aux plantes, ou il le faut faire du bonne heure pour laisser à la terre le temps de les dénaturer par la fermentation, et de ne s'en assimiler que ce qui peut contribuer à sa fertilité.

Le vrai secret pour empêcher les fumiers ou engrais de communiquer de mauvaises qualités aux plantes, est de n'employer ces matières que lorsqu'elles sont réduites en terreau. En attendant cette transmutation, l'air pompe et attire à lui, et les vents balayent entièrement tout ce que ces matières pourraient avoir de déplaisant aux sens et à l'imagination; mais il ne faut pas pour cela bannir les fumiers de toutes espèces. Il est de fait que sans engrais on ne peut remettre la terre en train de réparer les pertes que les productions annuelles des plantes lui causent, et en état de faire de nouvelles dépenses. Les influences de l'air, du soleil et des pluies, quelque bienfaisantes qu'elles soient, ne peuvent point fournir elles seules les nourritures végétales à un sol ruiné, il faut de toute nécessité recourir aux fumiers. Dans les bois, les plantes reçoivent les engrais que les hommes ne peuvent leur fournir; les feuilles des arbres tombant à leur pied, s'y pourrissent et servent de fumier qui engraisse la terre, l'entretiennent dans un état de fécondité, lui fournissent les sucs nourriciers, propres aux végétaux qui s'y trouvent.

Des labours.— Les labours sont d'une nécessité plus indispensable dans les jardins que dans les champs: on les fait ordinairement à la bêche ou à la houe, ou au moins à la fourche, rarement à la charrue; il faut les répéter souvent.

Ce n'est qu'à force de remuer la terre et de remettre celle de dessous à la place de celle de dessus, qu'on la rend meuble et légère, susceptible de l'humidité, de la rosée et de la pluie, de la chaleur du soleil, et des sels de fécondité qui nagent dans l'air; le labour fréquent détruit les mauvaises herbes, rend la

terre facile à pénétrer aux plantes, donne la fertilité aux terres qui en ont peu, ou la conservent dans celles qui en ont suffisamment.

Le premier labour, qui est le défrichement du jardin, doit se faire dans un temps sec pour les terres humides ou fortes, et dans un temps humide pour les terres légères, sèches, sablonneuses ou pierreuses; à celles-ci des labours de profondeur médiocre suffisent, les autres ont besoin d'être remuées à fond et labourées à vive-jauge: le tout se règle sur les différents tempéraments des terres.

Après ce labour général, il est nécessaire de laisser reposer la terre pendant quelque temps, afin qu'elle se puisse lier, et qu'abonnée par les rayons du soleil et autres influences, elle devienne plus capable de recevoir toutes sortes de plantes et de semences. Il convient de donner un premier labour à l'automne. Au printemps on fait un second labour d'un pied de profondeur et si le fumier qu'on avait répandu sur la surface six semaines, ou deux mois plus tôt, n'est pas bien consommé, il faudra le descendre à moitié de la jauge avec la bêche.

Le vrai temps de labourer se règle sur la qualité des terres comme la première façon qu'on leur donne, c'est-à-dire, que les terres chaudes et sèches doivent en été être labourées, ou un peu avant la pluie, ou pendant la pluie, ou incontinent après, et surtout lorsqu'il y a apparence qu'il en doive tomber; on ne saurait presque les labourer, ni trop souvent, ni trop avant quand il pleut; et par une raison opposée, il ne les faut guère labourer pendant le grand chaud, à moins qu'on ne les arrose aussitôt. Les terres fortes, froides ou humides, ne doivent au contraire être labourées que dans les grandes chaleurs, et jamais en temps de pluie; et le seul remède pour celles qui se gercent, est de le faire très-fréquemment et fort avant.

On doit observer même de ne pas labourer les terres trop froides et fortes à l'automne, car étant ainsi couvertes et donnant trop d'entrée aux pluies et frimats de l'hiver, on les rendrait plus humides, plus gâcheuses et plus froides; on ne peut labourer ces terres qu'au commencement de mai, ou à la fin d'avril si le temps est favorable; c'est tout le contraire pour les terres légères et chaudes.

À l'égard des plantes et herbes potagères, il est nécessaire de tenir toujours la terre meuble, soit à force de labourer à la bêche, soit à force de bêquiller et de serfonner aux endroits où, par la trop grande proximité des plantes, on ne peut employer que la serfonnette.

Bêquiller, bêcheter, ou biner, en fait de jardinage, c'est faire avec la binette ou bêquille un léger labour pour ameublir la terre qui paraît battue ou sèche, aux plantes auxquelles on veut procurer de l'humidité et de la nourriture, sans en blesser le pied. Au lieu de serfonnette pour labourer l'été toutes les plantes potagères dont on craint de couper ou d'éventer les racines, on se sert de crochets à deux dents de six pouces de long, dont les dents sont écartées l'une de l'autre; rien ne remue mieux les terres que ces crochets. Il ne faut labourer à la bêche, que lorsqu'on veut semer ou planter.

Quand on laboure des planches entières, ou même des carrés, pour y semer ou replanter, on doit disposer le labour de manière qu'il puisse mieux fournir aux besoins des plantes qu'on y destine; car les salades, les plantes à grosses racines voulant plus d'humidité que d'autres, il faut faire en sorte qu'elles pro-

fitent amplement des eaux du dehors ; et pour celles qui se contentent de moins, il est inutile de se fatiguer à faire les labours d'une façon propre à leur procurer de la fraîcheur.

Dans l'intervalle des labours, on doit avoir soin de ratisser ou d'arracher les mauvaises herbes qui croissent particulièrement l'été et l'automne, et se multiplient à l'infini, si on les y laisse grainer : elles consomment la nourriture des bonnes productions. On les détruit aisément quand les labours sont récents ; mais s'ils sont vieux faits, il faut labourer de nouveau, et par ce moyen les mauvaises herbes mises au fond de la terre, y pourrissent et font un nouvel engrais ; il faut toujours extirper et déraciner avec soin le chien-dent et le liseron.

Ces labours, comme on l'a déjà dit, doivent être différents : il s'en fait de profonds, et cela en pleine terre et au milieu des carrés ; et de plus légers, savoir, autour du pied des arbres et parmi les menus légumes : pour ceux-là, dans les terres aisées on se sert de la bêche ou de la houe ; et dans les terres pierreuses, et cependant assez fortes, on prend la fourche et la pioche, dont on fait aussi usage pour herser ou remuer et rompre les mottes de terre, pour les disposer à recevoir les graines potagères.

Pour avoir la facilité de serfouir et biner sans rien gâter, on divise, comme on l'a déjà dit, les carrés dans leur largeur en diverses planches de quatre pieds, les séparant par des sentiers d'un pied, afin qu'on puisse serfouir à droite et à gauche sans marcher sur les labours.

(A suivre.)

Apiculture.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'un apiculteur ayant une entière connaissance de la science apicole, outre plusieurs années d'expérience pratique, a bien voulu offrir à la Gazette des Campagnes sa collaboration dans le but d'être utile à ceux qui s'occupent de la culture des abeilles.

Ce Monsieur vient de nous faire parvenir l'écrit que nous publions plus bas, intitulé : "Nourrir les abeilles au printemps." Il nous enverra pour le commencement de mai un article sur "deux systèmes de ruches," et au mois de juin "un essai sur l'essaimage artificiel."

Dans le cours de l'été, si nous recevons un encouragement suffisant, nous nous proposons, avec l'aide de ce savant apiculteur, de publier un journal mensuel ayant pour titre : *L'apiculteur*.

NOURRIR LES ABEILLES AU PRINTEMPS.

Si toutes les ruches d'abeilles étaient bien dirigées, et possédaient à l'automne chacune 30 lbs. de miel, pour leurs provisions d'hiver, aucune n'aurait besoin d'être nourrie au printemps. Mais comme il y a plusieurs colonies, qui, soit par négligence, soit par ignorance, de la part des apiculteurs, manquent de provisions au printemps, il devient alors nécessaire de les nourrir si on ne veut pas les perdre. Il peut y avoir en nourrissant les abeilles deux objets en vue : la sortie précocement des essaims ou le soutien des colonies faibles, et c'est généralement à ces dernières auxquelles on désire donner des provisions. Il faut le plus grand soin et la plus grande prudence pour bien réussir. Le danger auquel on est exposé en nourrissant ses colonies et qu'il faut nécessairement éviter, c'est le pillage. Or, quoiqu'on tienne donc pour principe qu'il ne faut jamais nourrir une colonie faible vers le milieu de la journée parce que les autres s'en aperce-

ront bientôt et la pilleront. Le meilleur moyen c'est de présenter la nourriture aux abeilles le soir de 4 heures à 6 heures, dès qu'elles ont cessé de voler. Quoiqu'on sache aussi, qu'une fois que l'on a commencé à nourrir une colonie, soit faible ou forte, et qui manque de provisions, qu'il faut continuer jusqu'à l'apparition des fleurs mellifères. Un fait bien reconnu, c'est que les abeilles sont d'autant plus encouragées à travailler qu'elles prennent la nourriture en dehors de leur ruche ; or, il faut profiter de cette disposition, et leur faire prendre la nourriture en dehors de la ruche, chaque fois qu'il est possible de le faire. Pour cela on présente à la porte de la ruche un sirop au sucre ou du miel liquide dans un vase plat, dans lequel on place de petits morceaux de bois pour empêcher les abeilles de se noyer. Voici un nourrisseur aussi simple qu'utile, que chacun peut faire et dans lequel je n'ai jamais vu d'abeilles se noyer : c'est un simple petit ange en bois mesurant 12 pouces de long, 4 de large et 2 de profondeur, divisé vers le milieu par une petite cloison en bois qui descend jusqu'au fond ; rien de plus simple et en même temps de plus utile. On le présente rempli à la porte de la ruche, alléchant les abeilles par quelques gouttes de miel répandues sur le plateau.

Si les colonies ne sont pas assez populeuses pour que les abeilles puissent sortir pour s'approvisionner, il faut alors faire parvenir la nourriture soit par quelque ouverture sur le haut de la ruche, ou lancer quelques cuillerées de sirop sur les rayons au milieu des abeilles, après avoir renversé la ruche, après quoi on la remettra dans sa position primitive. La quantité qu'on doit donner par jour varie de 4 à 8 onces, mais si ce sont des colonies très-fortes que l'on veut provoquer à un essaimage précoce, il faut leur donner une livre de nourriture par jour. On peut donner aux abeilles soit un sirop au sucre, du sirop d'éclairable ou du miel bien liquide. Il ne faut jamais leur donner du sirop qui a brûlé, cela leur devient funeste. Chaque jour, après que les abeilles ont absorbé leur nourriture, il faut contracter les ouvertures des ruches afin de conserver la chaleur nécessaire au convain et d'éviter le pillage. Ceci ne s'applique qu'aux colonies faibles. Voilà les règles qui doivent être observées quand il s'agit de nourrir les abeilles.

Souvent au printemps on remarque des colonies qui, quoique fortes en provisions, ne possèdent presque pas d'abeilles.

Une telle ruche ne donnera pas de profit et deviendra peut-être la proie des pillards. Pourvu que cette ruche possède sa ruche, ce dont on est à peu près certain quand on n'aperçoit pas de faux bourdons, on peut la rendre très-populeuse en la changeant de place avec une ruche très-forte. Pour cela, il faut attendre que les abeilles aient sorti pendant 2 ou 3 semaines au moins ; il faut laisser les plateaux à leur place et ne changer que les ruches. La population de la ruche forte entrera dans la ruche faible et vice versa. C'est ce qu'on appelle une permutation. Nous aurons occasion d'y revenir plus tard à propos de l'essaimage artificiel.

J. B. L.

Les râteliers à cheval.

Une conséquence de l'introduction des faucheuses dans la culture a été l'emploi de râteliers à cheval ; car il ne suffit pas de faner vivement, il faut encore mettre les récoltes à l'abri des intempéries, et pour cela il fallait un instrument qui opérât vite et bien. Cet instrument a été trouvé dans le râtelier à cheval fabriqué par MM. G. M. Cossitt & frère, dont nous publions aujourd'hui l'annonce.

Ces fabricants ont tenu à honneur de n'employer dans la fabrication de cet instrument que des matériaux de première classe. Les dents de ce râtelier sont de la première qualité d'acier à ressort, tempéré à l'huile. La manière dont elles sont assemblées,

et l'application de la pression sur la barre principale, ne peuvent être surpassées pour la simplicité, la commodité et la perfection du travail. Les dents sont fermement tenues à la surface, lorsque c'est nécessaire, en plaçant le pied sur le levier, laissant ainsi les deux mains libres pour conduire les chevaux. Les dents du râteau Ithaca de Cossitt ne s'accrochent jamais dans la terre, comme c'est le cas pour les autres râteaux-herbes qui sont offerts en vente ailleurs, et le foin râtelé par cet appareil est toujours exempt de poussière. Sur le chemin, ou en traversant d'un champ à un autre, les dents sont tenues élevées au-dessus de tout obstacle, et le conducteur n'est pas obligé de les attacher comme c'est souvent le cas avec les autres râteaux à dents d'acier. Les roues de ce râteau sont préparées avec autant de soin que celles d'un carrosse, avec du bois bien choisi, les moyeux et les jambages en orme de rocher, les rais ovales en noyer, les boîtes portant sur des bras en fer, avec bandages solides. Ce râteau est, dans tous les cas, garanti pour un an, et s'il n'est pas tel que représenté, la vente est nulle. On peut donc, en toute sûreté s'adresser à M. G. L. Cossitt et frère pour l'achat d'un tel instrument.— Voir l'annoncee.

Conseils à la jeune fermière.

(Suite.)

Dindons.—Tu n'es pas tenue d'élever des dindons, mais il est bon, néanmoins, que tu saches comment on les élève. Entre tous les oiseaux de basse cour, c'est assurément celui qui demande le plus de soins. Il craint la grande chaleur, la pluie, le froid et les grands vents. Les climats doux sont ceux qui lui conviennent; à mesure que l'on s'avance vers le nord, les dindons diminuent, car il devient parfois difficile de leur faire traverser les rudes hivers.

Tu n'auras que huit ou dix dindes et un mâle, pas davantage. Tu les choisiras de couleur foncée, attendu que les noirs sont plus robustes que les gris et les blancs. Tu les logeras dans un poulailler assez vaste et proprement tenu, en ayant soin d'établir ce poulailler dans un endroit bien abrité et bien silencieux; car il n'y a pas d'animal plus timide, plus craintif que la femelle du dindon. Tu donneras à cette volaille un perchoir en pente, car les perchoirs droits que nous voyons de temps en temps dans les cours de ferme ont un inconvénient que voici: les dindons perchés sur les traverses du haut saisissent de leurs excréments le plumage de ceux qui sont placés au-dessous.

Dans les premiers jours du printemps, la ponte commencera, et chaque dinde te donnera un œuf tous les deux jours, parfois même tous les jours, jusqu'à concurrence de quinze ou vingt. Ce sera le moment d'exercer une grande surveillance, de n'ouvrir le poulailler qu'après la ponte; autrement les dindes iraient chercher quelque part une retraite calme, un buisson ou une haie pour y déposer leurs œufs et les couvrir. Tu feras un nid ou plusieurs nids dans le poulailler même et à terre, avec de la paille bien sèche, et une fois la ponte commencée, elle continuera. La dinde est une bonne mère, une couveuse intrépide qui, alors même qu'on lui enlèverait tous les œufs, n'abandonnerait point le nid.

Tout le temps de la couvaison tu tiendras le mâle à l'écart; sans quoi, il maltraiterait les couveuses et casserait les œufs. Au bout d'un mois ou de trente-deux jours au plus, l'éclosion se fera, et assez souvent d'une manière irrégulière. C'est le cas encore ici de redoubler de surveillance et d'empêcher la mère de quitter le nid avec les premiers dindonneaux éclos.

Dès que la couvée sera complète, tu placeras petits et mère sous une cage dans un lieu chaud, et veilleras à ce qu'on ne l'inquiète pas; car la peur provoquerait chez elle de brusques mouvements, et, sans aucun doute, elle écraserait une partie des jeunes. Tu nourriras les dindonneaux, pendant la première huitaine, de la même manière que les poussins; seulement, tu seras forcé de les embrocher d'abord pour leur apprendre à manger seule. Au bout d'une semaine, par un beau temps, tu les mettras quelques semaines hors du poulailler, et tu les habitueras ainsi peu à peu à l'air libre. Tu ne les perdras pas de vue; car, pour nous servir d'une expression d'Olivier de Serres, « cette volaille est si sotte et si bête, qu'elle ne suit même pas se dé-

tourner du pied des hommes et des animaux. »

Aussitôt que la nuit sera venue, ou bien dès qu'il fera du vent ou de la pluie, tu les rentreras. Tu auras soixante, enfin, pendant le premier âge, de les abriter contre les rayons du soleil. A l'âge de quinze jours, tu méleras de la laitue hachée, des orties et de pré dans leur râtée ordinaire, faite habituellement avec de la farine d'orge et du lait.

Méfie-toi de la pluie et du brouillard, qui affaiblissent singulièrement les dindonneaux, et donne-leur, dans la circonstance, un peu de mie de pain trempée dans du vin, pour les fortifier.

En somme, tout compte fait, attends-toi à deux mois de soins minutieux. Au bout de ce temps la jeune volaille prendra le rouge. C'est encore un mauvais moment à passer. Tu ajouteras alors des jaunes d'œufs, un peu de vin, de la farine de blé et du chènevis écrasés à la nourriture ordinaire, et, une fois le rouge pris, tu auras droit au repos. De faibles qu'ils étaient, les dindonneaux deviennent robustes, et on peut les envoyer sans crainte pâturer dans les friches, les prés,—après les récoltes, bien entendu.

Quand les dindonneaux auront six mois environ, c'est à dire à l'approche de l'hiver, tu songeras à les engraisser et, à cet effet, tu les enfermeras dans un lieu sombre, sec et aéré, et tu leur donneras à discrétion un mélange de patates cuites et de farine d'orge, de sarrasin ou de blé d'ind. Tu renouvelleras cette nourriture tous les matins. Au bout d'un mois, tu complèteras l'engraissement en leur faisant avaler des boulettes de farine d'orge.

Les dindonneaux sont sujets à plusieurs maladies. Aussitôt qu'ils sont éclos, on remarque à la pointe supérieure du bec un petit bouton jaunâtre. Tu l'enlèveras avec une épingle. Plus tard, ils peuvent être atteints de la pépie. Dans ce cas, tu les traiteras comme des jeunes poulets. La goutte et la diarrhée ne les épargnent pas toujours, tu leur appliqueras les mêmes remèdes qu'aux poules.

Quelle que soit la ferme, pour prévenir la pépie chez les dindes, et arrêter la diarrhée, prennent trois ou quatre plants de grand plantain, feuilles, racines et graines, qu'elles font bouillir dans une chopine d'eau et réduire à moitié; puis elles mettent une cuillerée à bouche de cette décoction dans une pinte d'eau bouillante et se servent de l'eau en question pour élever cette volaille.

L'affection la plus dangereuse qui atteint les dindonneaux est désignée sous le nom de bouton. On la dit contagieuse. Aussitôt que ce bouton se déclare dans l'intérieur du bec et le cou de l'animal, on doit l'éloigner des autres, lui administrer du vin chaud et une nourriture plus fortifiante.

La chair du dindon est avec raison très-estimée. La dinde a le mérite d'être une excellente couveuse que l'on emploie pour l'incubation des œufs de poule, d'oie et de canard. Les œufs, sans être délicats, ne sont pas cependant de mauvaise qualité; mais comme elle pond très-peu, on ne les consomme pas: on en tire parti pour la reproduction.—(A suivre.)

L'enseignement agricole dans les écoles de nos campagnes; les sociétés d'agriculture.

M. le comte de Bouillé, l'un des plus fermes appuis de la cause agricole en France, avait accordé un prix au faveur de l'instituteur qui contribuerait le plus au développement de l'enseignement agricole; ce prix donné à la société d'agriculture de Nevers, a été accordé à M. Petit instituteur. M. Bouillé, lors de la distribution solennelle de ce prix qui fut donné pendant un concours de la Société d'agriculture de Nevers, signala les divers travaux opérés par cette société d'agriculture et démontra les avantages de l'enseignement agricole dans les écoles.

« La société d'agriculture de Nevers, dit-il, a pensé que l'enseignement de l'agriculture devait contribuer efficacement au développement de cette branche de la richesse publique. Elle a pensé qu'après les leçons de la morale et de la religion et l'enseignement pédagogique, rien ne pouvait être plus utile aux enfants de nos campagnes que de leur inculquer les éléments de la pratique agricole et qu'en attendant qu'on lui rendit l'enseignement élémentaire de l'agriculture obligatoire dans les écoles rurales, il y avait lieu d'encourager, dès maintenant, par des récompenses, les instituteurs et les élèves qui entreraient dans

cette voie. — C'est là, sans contredit, la meilleure de toutes les politiques.

M. A. De la Valette, bien connu de nos lecteurs par ses nombreux écrits dans la *Revue d'économie rurale*, avait été choisi par la Société d'agriculture de France pour distribuer la grande médaille d'or à M. Petit.

Nous donnons l'extrait suivant du discours de ce grand écrivain et agronome :

..... "Le grand Frédéric disait avec beaucoup de raison : "Je préfère un homme qui fait croître deux épis au lieu d'un à tous les grands politiques de mon royaume." Vérité profonde messieurs, qui devrait être gravée dans le fond de toutes consciences. Les esprits seraient plus calmes : on ne perdrait pas son temps à des discussions oiseuses, inutiles et souvent irritantes ; chacun chercherait alors à mettre en jeu dans les meilleures conditions les forces actives dont est si largement doté notre pays ; ce pays, si beau par son sol et son climat, deviendrait riche et prospère, et le problème de la vie à meilleur marché possible ne tarderait pas à être résolu.

"Messieurs, vous avez mis en pratique ces paroles de Frédéric le Grand avec une habileté qui mérite tous les éloges.

"Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les galeries de votre splendide exposition. Que l'on dise maintenant que l'enseignement agricole n'est pas la base du progrès ! Quelques hommes intelligents, dévoués, à la tête desquels s'est placé résolument votre président, M. le comte de Bouillé, se sont mis courageusement à l'œuvre, et avec votre concours, en rendant l'agriculture grande et prospère, vous rendez en même temps votre pays riche et prospère.

"Votre société d'agriculture, qui compte tant d'hommes distingués auxquels une initiative féconde n'a jamais fait défaut, a contribué pour une large part à vos succès ; elle n'a jamais cessé de vous donner des conseils et de vous encourager. C'est là une noble et belle mission.

"L'association est un puissant levier, aussi faut-il s'étonner que nos sociétés d'agriculture comptent si peu de membres, alors que tous les habitants des campagnes devraient en faire partie. Nos sociétés d'agriculture se composent ensemble tout au plus de cent mille membres, sur une population agricole de plusieurs millions. C'est une faute ; car de l'isolement naît l'impuissance, soyez-en convaincus.

"Voyez ce qui arriverait si les sociétés d'agriculture comptaient des centaines de mille membres et si ces associations formaient une fédération et venaient se grouper autour de la Société des agriculteurs de France, qui serait la tête de cette fédération. Voyez ce qu'il adviendrait si cette grande société était composée de 10, 15, 20, 30,000 membres, à l'instar de celle d'Angleterre ; oh ! la voix de l'agriculture serait écoutée, alors, vous ne seriez pas privés cette année des concours régionaux, qui vous aident et vous encouragent ; on n'aurait pas cherché dans les Chambres à supprimer les allocations destinées aux fermes-écoles, ces écoles de travailleurs ; on n'aurait pas cherché à diminuer de 100 francs le prix des chevaux de la remonte, alors que les éleveurs de ces races de chevaux perdent le plus souvent de l'argent ; et, d'ailleurs, vous savez que les cours des marchandises sont réglés par l'offre et la demande et non par la volonté de qui que ce soit ; le budget de l'agriculture proprement dit atteindrait un chiffre convenable, au lieu d'être restreint à la somme dérisoire de trois millions et demi ! Voilà, Messieurs ce qui se produit lorsque l'on ne sait pas se réunir pour défendre ses droits.

"Groupez-vous donc, cultivateurs, autour de votre société d'agriculture ; groupez-vous autour de la grande Société des agriculteurs de France. Ces deux sociétés portent d'ailleurs le même drapeau, sur lequel est inscrite cette devise : *Autorité, religion, famille, patrie, travail*, d'où dérivent toujours l'indépendance et la vraie liberté.

Des animaux et leur choix.

Voici ce que nous lisons, dans un journal d'agriculture français, au sujet de la production du lait en France :

"La France possède environ dix millions d'animaux appartenant à l'espèce bovine, et l'on estime que dans ce nombre les vaches entrent pour cinq millions cinq cent mille têtes ; mais il est à remarquer que toutes ces vaches ne concourent pas à la production du lait, et que l'on doit en retrancher au moins un quart qui ne peuvent pas être rangées dans la catégorie des laitières. Si les statisticiens agricoles ne sont pas entièrement d'accord sur le produit moyen de nos vaches, il résulte néanmoins de leurs enquêtes et de leurs travaux, qu'on resterait très près de la vérité en fixant leur rendement moyen, en lait, 2 à 3 pintes par jour, 900 à 1000 pintes par an. Or, on sait que de bonnes vaches laitières, convenablement nourries, donnent facilement 2 à 3000 pintes de lait par an, et que ce rendement est de beaucoup dépassé par certaines races. La simple comparaison du produit de nos vaches prises en bloc et du produit de vaches chez qui l'aptitude lactifère est un peu développée, prouve donc jusqu'à quel point la masse de nos cultivateurs est encore loin de tirer de ses vacheries le parti qu'elle en pourrait, qu'elle devrait tirer. On ne saurait avancer cependant que les fermiers, qui savent du reste que les mauvaises laitières coûtent autant à nourrir que les bonnes, et s'engraissent plus dispendieusement, ne cherchent point à se procurer les secondes ; mais en général ils s'y prennent mal : ils courent les marchés. Or, dans les marchés on ne rencontre communément que des vaches d'un produit médiocre. La raison en est toute simple, ceux qui en possèdent de bonnes les gardent le plus longtemps possible, tandis que les mauvaises dont chacun cherche à s'en débarrasser à toute occasion, y apparaissent constamment et en grande majorité. Maintenant, comment se fait-il qu'il se trouve dans les étables et sur les marchés tant de vaches qui sont plutôt une charge qu'une source de profits pour leurs malheureux propriétaires ? Parce que les cultivateurs, au lieu de faire une étude sérieuse des signes qui indiquent chez les vaches de tout âge, l'aptitude lactifère, au lieu de se guider sur les signes pour conserver ou pour livrer au boucher les jeunes vèles qui naissent chez eux, se décident la plupart du temps au hasard ou par des raisons qui ne devraient avoir aucun poids sur leur détermination. Il en résulte que le nombre des vèles, admirablement conformées pour devenir d'excellentes laitières, que l'on abat tous les ans, est considérable. Il suffit, pour se convaincre des désastreuses conséquences de la négligence et de l'incurie que nous signalons, de visiter les fermes où on élève les veaux, et les abattoirs des villes ; on verra combien il se conserve de vèles qui ne donneront jamais qu'un produit nul ou médiocre, et combien il en tombe prématurément sous le couteau du boucher qui eussent plus tard mérité la place d'honneur dans une vacherie."

Dans l'article qui précède, on blâme à juste titre les propriétaires de bestiaux qui vendent ou conservent leurs bêtes sans avoir si elles possèdent ou non les qualités lactifères, ou reproductives, ou constitutives des bêtes de travail. Ne devrait-on pas prendre des mesures pour empêcher, notamment dans nos villes, l'abattage d'animaux de premier ordre ?

Il semble que, puisqu'on fait tant d'efforts pour améliorer les races, il faudrait veiller à ce que les animaux-types ne soient pas livrés à la consommation avant qu'ils aient accompli la mission qu'une belle constitution leur a impartie. Certainement la petite dépense qu'exigerait ce service serait largement compensée par les résultats qu'on obtiendrait. C'est un devoir, c'est dans l'intérêt de la société, d'obvier au tort que peut lui causer, dans sa fortune générale, l'ignorance de ses membres.

On n'épargne aucuns frais pour avoir de beaux producteurs, on y procède avec toute la réflexion et l'appareil possibles, mais le but qu'on a voulu atteindre est le plus souvent abandonné au hasard : on n'a pris aucun moyen pour assurer la conservation des produits d'élite.

Qu'est-ce qui s'inquiète de cette multitude de jeunes veaux livrés à la boucherie, au printemps, dont la plupart serait le plus bel ornement de nos concours de sociétés d'agriculture ? comment concilier tant d'efforts généreux pour produire, avec tant d'indifférence pour recueillir. Veillons donc à nos races d'animaux ; c'est le bien le plus précieux pour l'avenir de l'agriculture, c'est le meilleur lot de l'héritage que les cultivateurs devront léguer à leurs enfants.

Café économique au moyen de la betterave.

On s'est servi de diverses substances pour remplacer le café : les racines de chicorée, les glands, les fèves, le seigle, les pois chiches, le riz, l'orge, etc. Il suffit de terrifier ces matières et de les pulvériser ; on trouve ainsi une imitation plus ou moins complète du café. Au lieu de ces racines, à ce qu'il paraît, ne vaut les racines de betteraves.

« Les meilleures à employer pour cet usage, lisons-nous dans la *Revue d'économie rurale*, sont celle de la betterave rouge un peu pâle ; on les lave, on les ratisse comme des carottes, on les coupe en rondelles de moyenne épaisseur que l'on fait sécher au four ou sur la tôle du foyer, en les plaçant à plat sur des feuilles de fer blanc, des couvercles de casseroles ou tout autre plaque métallique. Ce travail demande des soins spéciaux ; le degré précis qu'il faut atteindre est celui où les rondelles sont devenues jaune d'or. On moule ces rondelles, ou plutôt on les pile dans un mortier et on passe au tamis. Plus longtemps on garde cette poudre, plus elle a d'arôme et de qualité. Cette espèce de café ne demande qu'une faible quantité de sucre »

Choses et autres.

Pêche au saumon.—Pour l'information de nos lecteurs, nous publions ici une demande de soumissions publiée dans les journaux, sous la signature de M. W. F. Witcher, commissaire des pêcheries au Département de la marine et des pêcheries à Ottawa.

Des soumissions seront reçues au Bureau des Pêcheries à Ottawa, jusqu'au 1er mai prochain, pour les privilèges de la pêche au saumon à l'hampeçon, dans les rivières suivantes :

Rive nord : Notashquan, Regoshka, Washcoota, Mingan, Manitou, Romaine, Cornuelle, Agawanus, Calumet, Ste. Marguerite, Trout, Escoumains, Portneuf, Malbaie et Pabos (près de Percé), Nouvelle (vis-à-vis Dalhousie) Madeline (rive Sud), Jupiter et du Saumon (Isle d'Anticosti).

Le prix offert doit être désigné dans la soumission, et est payable d'avance. Le bail devant être pour une année à cinq ans les locataires doivent avoir des gardiens à leurs propres frais.

Vignes en Californie.—En Californie on compte déjà plus de 100,000 acres plantés en vignes, dont le produit annuel est déjà évalué à plus de 40 millions de pintes, à peu près la moitié de celle de tous les Etats de l'Union. Il est certain que la plantation de la vigne prendra une grande extension dans tous les pays où le climat et le sol peuvent être favorables à cet arbuste précieux.

Les premières semences.—Le capitaine Auguste Dubord, de l'Isle Bouchard, écrit à la *Minerve* qu'il est le premier de tout le comté de l'Assomption qui a commencé les semences, ce printemps. Le 4 avril, il a semencé deux minots de blé sur sa terre, la seigneurie Bouchard.

— Ceux qui partent pour les Etats-Unis dans l'espérance d'y trouver le travail et la fortune, feront bien de lire cette remarque d'un journal de Woonsocket, dans la Rhodes-Island :

Il y a ici bien peu d'ouvrage pour les gens qui travaillent dehors, la plupart des ouvriers, charpentiers chômeurs, et plusieurs familles partiront au printemps pour le Canada.

— Quand un homme a négligé le travail et que, par suite de sa négligence, il voit tout dépérir, il n'ose s'accuser lui-même ; mais il accuse tous les autres de sa déconfiture.—il reproche à sa femme de n'avoir pas approprié le bledans.—aux enfants d'être adonnés au luxe.—aux engagés de n'être pas assez vigilants.—En tout cela il a peut-être raison ; mais il a tort d'avoir raison si tard. Le pli est pris, le malheur est irréparable, tout concourt à sa perte. . . . En effet tout semble accélérer la ruine d'un homme qui a négligé les commencements. "A un navire brisé tout vent est contraire." N'est-ce pas !

RECETTES

Profondeur des puits.

Donnez pour profondeur au puits que vous creusez trois fois son diamètre. Par exemple un puits de cinq pieds de large doit être creusé de 15 ou 16 pieds. L'eau s'y conservera plus fraîche et plus pure. Pour qu'elle soit toujours claire remplissez votre puits de roches, de pierres grossières, jusqu'à la hauteur de 4 ou 5 pieds ; vous remarquerez que les saletés, la boue qui troubleraient votre eau se déposeront toujours au fond, au-dessous des pierres.

Remède contre les rhumes opiniâtres

Si le rhume est violent au point d'étourdir complètement la tête, il faut placer la bouche ouverte à l'orifice d'un pot renfermant du thé de saureau bouillant, en ayant soin de se couvrir la tête avec un linge épais. Les effets de cette vapeur produiront bientôt un soulagement notable.

Moyen d'enlever au pétrole sa mauvaise odeur.

Le pétrole perd son odeur forte, si on y mélange une faible quantité de chlorure de chaux qu'on laisse déposer pendant 2 à 3 jours. Lorsque la chaux a formé son dépôt, on peut alors transvaser l'huile très-claire.

RATEAU ITHACA DE COSSITT.



Cette gravure représente le Râteau Ithaca fabriqué par G. M. Cossitt et Frère à leurs manufactures de Brockville pour la Province d'Ontario, et Montréal pour la Province de Québec.

Cet instrument en usage depuis plusieurs années, outre les premiers prix obtenus aux expositions provinciales d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, sans compter les premiers prix à de nombreuses expositions de comté, a en dernier lieu obtenu le premier prix à la dernière exposition tenue à Québec en septembre dernier.

Les soussignés étant exclusivement occupés depuis vingt-cinq ans à la confection d'instruments d'agriculture qui ont été hautement appréciés par les acheteurs, sont en état de livrer sur les marchés des instruments qui ne le cèdent en rien tant sous le rapport de la confection que d'une longue durée. Tous les instruments vendus sont garantis pour un an et ils dureront la vie d'un homme si on accorde à ces instruments les soins ordinaires.

Le râteau Ithaca est très-bien adapté au râtelage du grain ou du foin, et fait un travail valant plus que son prix coûtant, en râtelant trente arpents de chaume. Le cheval fait tout le travail ardu du déversage, le cultivateur n'ayant qu'à soulever seulement le levier, ce qui s'opère facilement. Un enfant de douze ans peut le mettre en opération.

Plus de 20,000 de ces râteliers sont actuellement en usage. La fonte n'entre nullement dans la confection de cet instrument.

Pour circulaire et adresse s'adresser à R. J. LATIMER

Bureau de COSSITT & FRÈRE,

81, rue McGill à Montréal.

Pour références, s'adresser à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.